

En guise d'éditorial Cimetières civils d'Algérie

Gérard Jouve, vice-président du CSCO

Contrairement aux cimetières militaires dont l'entretien est assuré par l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), en France sous la tutelle du ministère des Armées, à l'étranger sous l'autorité de l'Ambassadeur de France, les cimetières civils d'Algérie dépendent, eux, pour leur entretien des autorités locales et des familles.

L'immense intérêt généalogique des cimetières n'est plus à démontrer. Depuis plusieurs années, Geneanet a lancé le projet « Sauvons nos tombes » dont le principe est de photographier les noms présents sur les sépultures afin de préserver la mémoire des défunts tout en facilitant les recherches généalogiques. Des photos sont prises dans le monde entier, y compris en Algérie, et on peut constater que quelques photos de sépultures du cimetière Tamazouhet d'Oran, prises à l'occasion de visites de familles, sont présentes dans la base de données. Les cimetières d'Algérie sont dans une situation singulière depuis le départ des européens et leur sauvegarde dépasse le simple intérêt généalogique car la disparition à terme de ce patrimoine, tant il est menacé, effacerait à jamais toute trace de la présence des générations qui nous ont précédés sur cette terre d'Algérie. C'est à la conservation de ce patrimoine historique et mémoriel qu'œuvre le Collectif de Sauvegarde des Cimetières d'Oranie (CSCO) dont les actions nous sont présentées par Gérard Jouve, un de ses vice-présidents.

Le Collectif de Sauvegarde des Cimetières d'Oranie (CSCO), dont le siège est à Marseille, est une association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée fin 2004 à la suite d'une visite effectuée au cimetière d'Oran par un groupe de rapatriés originaires d'Oranie. L'état catastrophique du cimetière, résultant à la fois de la totale absence d'entretien par la municipalité et des nombreuses profanations de sépultures commises depuis l'indépendance, a conduit certains

d'entre eux, surmontant un légitime sentiment de tristesse et d'abattement, à constituer le CSCO auquel ils ont assigné la mission d'œuvrer pour la conservation des cimetières français d'Oranie.

Une organisation opérationnelle au service de la sauvegarde des cimetières. Pour mener à bien cette mission, le CSCO a mis en place une organisation opérationnelle décentralisée tant en France qu'en Algérie. En France, des délégations régionales et départementales ont été créées d'une part pour faire connaître l'existence et l'action du Collectif auprès de tous adhérents potentiels, d'autre part nouer des relations avec les élus pour les sensibiliser à la vocation du Collectif et obtenir de leur part un appui favorable à son développement. Dans un souci d'efficacité et de représentativité auprès des autorités publiques d'Oranie, le Collectif a développé un réseau de correspondants algériens bénévoles. Assurant le relais avec les autorités locales, ils suivent le bon déroulement des opérations initiées par l'association. Des missions diligentées sur place permettent de procéder à un état des lieux des nécropoles chrétiennes et juives d'Oranie, de prendre toutes les dispositions assurant le suivi des chantiers en cours, la programmation des futures opérations d'entretien et de réhabilitation, d'examiner leurs aspects techniques. Ces missions sont l'occasion d'entretenir une relation étroite et privilégiée avec le consulat général de France à Oran et de maintenir des contacts réguliers avec la Direction des Pompes Funèbres de la ville d'Oran, partenaire majeur dans la réalisation des opérations de sauvegarde engagées par le CSCO.

Le soutien financier de collectivités territoriales. Si les adhérents du CSCO contribuent, dans la mesure de leurs moyens, au financement des activités et du fonctionnement de l'association,

certaines collectivités territoriales lui apportent un concours essentiel pour la réalisation de ses objectifs. Les villes de Nîmes, Nice, Le Cannet et la région PACA ont accordé des subventions permettant, sur une longue période, de contribuer en tout ou partie à la réhabilitation des cimetières d'Oran, Aïn-Témouchent, Rio-Salado, Saïda, Béni-Saf. Pour sa part, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône contribue financièrement au bon fonctionnement de l'association depuis de nombreuses années. En avril 2022, la ville de Montpellier a pour la première fois attribué une subvention au CSCO.

Une assistance aux familles. À la demande de ses adhérents, le CSCO effectue des recherches de tombes et peut coordonner pour le compte des familles des travaux de réparation ou de réfection de sépultures réalisés par la Direction des Pompes Funèbres d'Oran ou des entreprises locales.

Une action de sensibilisation auprès des parlementaires et des pouvoirs publics. L'association s'efforce de sensibiliser les députés et sénateurs sur l'état préoccupant des cimetières français d'Algérie afin qu'ils soient des relais efficaces auprès des ministères concernés. Des contacts réguliers avec la Direction des Français de l'Étranger lui ont permis de faire des points d'étape sur l'évolution de la situation des nécropoles. En qualité de membre du Groupe de Travail Rapatriés, placé sous la tutelle du Secrétariat aux anciens combattants et à la mémoire et animé par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), le CSCO milite pour que la sauvegarde de nos cimetières soit au premier plan des préoccupations des pouvoirs publics.

Au nom de l'impérieux devoir de mémoire. Ce devoir de mémoire et le respect dû à nos défunts inhumés dans

les cimetières chrétiens et juifs d'Algérie sous-tendent toute l'action que le CSCO consacre à leur sauvegarde en Oranie. Ces nécropoles constituent un patrimoine historique commun à l'Algérie et à la France : elles sont l'empreinte humaine et charnelle de la présence d'une population française qui est née en Algérie, y a vécu et y est morte. Nous devons leur assurer un repos digne de ce qu'ils ont été, de ce qu'ils ont entrepris pour bâtir et développer ce pays qu'ils ont fait entrer dans la modernité. Mais cette obligation morale et mémorielle ne pèse pas que sur leurs descendants et les associations qui les représentent. Elle s'impose aux deux États. C'est ce qu'avait bien compris le Président Jacques Chirac. En 2003, à l'issue de son voyage à Alger, un plan d'action et de coopération a été conclu entre la France et l'Algérie afin que soient assurés l'entretien, la rénovation et le regroupement des cimetières civils français. Rappelons au passage que dans ces cimetières reposent des anciens combattants et des Morts pour la France. Si la France avait déjà consacré des moyens à la conservation des sépultures, ce plan avait pour objectif d'intensifier l'action de l'État pour, en particulier, soutenir les associations qui, comme le CSCO, agissent dans l'intérêt des familles. La part la plus importante des interventions de l'État a concerné les regroupements de cimetières dont l'état de dégradation, dû à l'usure du temps mais surtout à de lourdes profanations, rendait impossible une réhabilitation décente.

On ne peut que déplorer l'arrêt de ce plan, en 2016 pour l'Oranie, en 2018 pour l'ensemble de l'Algérie, compte tenu de l'état des cimetières et en raison de la responsabilité mémorielle incombant dans ce domaine à la France qui a encouragé nos ascendants à s'installer en Algérie et mené un siècle plus tard une politique de décolonisation brutale nous ayant jeté sur les chemins de l'exode. En dépit de cet arrêt, le CSCO continue à faire son devoir. Son action est certes plus difficile, mais plus essentielle que jamais dès lors que le ministère de l'Europe et des affaires étrangères renvoie aux autorités algériennes et aux familles le

soin de régler la question de la sauvegarde des cimetières civils, les services consulaires limitant leurs actions au règlement « des situations impératives ». Dans ce contexte préoccupant, le CSCO demande inlassablement aux autorités de mettre en place un nouveau dispositif, dans l'esprit et la lettre du plan de 2003, car les motivations qui avaient présidé à la conclusion de celui-ci, le devoir de mémoire et le respect dû aux défunts, sont toujours d'actualité et pour longtemps encore. L'actuelle crispation des relations diplomatiques franco-algériennes ne devrait pas affecter le règlement de ce problème qui va bien au-delà du champ politique pour toucher en vérité à une question de dignité humaine.

N'oublions pas la réalité : nous sommes la dernière génération de Français ayant vécu en Algérie et après notre disparition et celle de nos associations, il appartiendra à l'État Français, avec les autorités algériennes, de sauvegarder nos nécropoles d'une manière ou d'une autre : réhabilitations ou regroupements, ceux-ci apparaissant dans le temps comme la solution la plus pérenne. À défaut, elles seront vouées à disparaître et avec elles tout témoignage du passage sur cette terre d'Algérie des générations qui nous ont précédés.

Le CSCO n'est pas la seule association à se battre pour que vive cette mémoire. S'agissant des associations qui en ont fait leur mission exclusive, citons la plus ancienne (1985), l'ASCA - Association de Sauvegarde des Cimetières d'Algérie, et la plus récente (2018), à notre connaissance, l'ACSE - Les Amis des Cimetières de Saint-Eugène Bologhine dont un des objectifs est le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de l'ensemble du site constitué des cimetières chrétien et juif et de la basilique Notre Dame d'Afrique.

Initialement publié dans la revue de GAMT (Généalogie Algérie Maroc Tunisie) n°159

Pour tout contact avec le CSCO :
3, boulevard d'Arras
13004 Marseille
csc0-adherents@orange.fr
Site internet : csc0.e-monsite.com

On ne peut que se réjouir des termes de la déclaration d'Alger du 27 août 2022, signée conjointement par les Présidents Macron et Tebboune, qui reconnaît le caractère exceptionnel du patrimoine funéraire que sont les cimetières chrétiens et juifs d'Algérie. Engagement est pris par les deux Présidents de renforcer le travail relatif à l'entretien et la valorisation de ce patrimoine. Nous espérons maintenant que des mesures concrètes et durables seront prises rapidement à cet effet par les ministères concernés.

Précisions

Concernant l'article *Avant le lycée Lamoricière, le premier collège d'Oran*, publié dans notre dernier numéro, l'auteur évoque, dans la note de fin d'article n°7 (page 15) la « brasserie de la Perle ». M. Jean-Dominique Logiaccio nous apporte les précisions suivantes :

La « brasserie de la Perle » ne fut jamais appelée « brasserie » mais « café de la Perle ». La propriétaire du Café de la Perle fut Antoinette Murcia et sa cousine s'appelait Cécile Gomez et non Murcia. Cette dernière, dès qu'elle fut orpheline, fut recueillie par sa cousine Antoinette Murcia. Je fus le filleul de Mlle Murcia Antoinette qui fut ma deuxième maman. Je suis né au Café de la perle, j'y ai été élevé, j'y ai mangé chaque jour, dormi chaque soir et joué jusqu'à ce que nous soyons chassés de la Place de la Perle par le FLN en janvier 1961. Les deux cousines se réfugièrent alors rue de Turenne (Oran) et ma famille rue Bruix à Saint-Eugène.

Rectificatif

Le texte *Solidarité franco-arabe*, publié en page 35 de notre dernier numéro, est de André Albert Fernandez, et non Martinez. Toutes nos excuses pour cette erreur.